

## DU RECRUTEMENT À LA RETRAITE, C'EST LE STATUT QU'IL FAUT DÉFENDRE

# Commission Pochard : ce qui se trame

## Éditorial

### **Salaires, statut, retraites, tout est lié !**

Le 20 novembre, les enseignants, les TOS ont massivement fait grève (60%) et manifesté dans toute la France avec l'ensemble des fonctionnaires, avec les cheminots et de nombreux salariés du privé.

Ils ont exprimé leur exigence : le rétablissement de tous les postes supprimés, l'augmentation immédiate du point d'indice, le maintien du statut de la Fonction publique et des statuts particuliers, le maintien des régimes spéciaux et du Code des pensions civiles et militaires.

Car c'est bien tout le statut qui est visé du recrutement à la retraite. Les travaux de la commission Pochard engagés depuis septembre et dont les conclusions seront publiées à mi-décembre sont fortement encadrés. Encadrés par les mesures budgétaires : (remplacement d'un fonctionnaire sur 2), par les mesures dites de modernisation de la Fonction publique qui cachent la remise en cause des garanties statutaires et l'ouverture à la privatisation.

Il serait donc *moderne* de transformer les professeurs, formés et compétents dans leur discipline, en personnels polyvalents (enseignants de plusieurs disciplines, conseillers d'orientation, assistants sociaux, ani-

mateurs...).

Il serait donc *moderne* pour les professeurs d'avoir de plus en plus de classes, de plus en plus d'élèves par classe, pour les élèves d'avoir de moins en moins de cours.

Il serait donc *moderne* d'être moins payé et d'avoir un service redéfini, éclaté, annualisé...

Il serait enfin *moderne* de partir en retraite de plus en plus tard, avec une pension de plus en plus faible !

De tout cela, les personnels ne veulent pas. La mobilisation unie a fait reculer le ministère sur le décret de Robien dont nous avons obtenu l'abrogation. Ce n'est pas pour accepter une nouvelle remise en cause de nos droits !



Marie-Edmonde Brunet,  
secrétaire générale

L'ambition de la commission Pochard, c'est d'associer les organisations syndicales à l'élaboration de ces travaux.

Nous ne sommes pas d'accord. Nous l'avons dit quand le SNFOLC a été *auditionné* : ne touchez pas à nos statuts !

Le SNFOLC informe tous les collègues des travaux en cours contre nos statuts et nos services. Il appelle les collègues à se réunir et à établir le mandat revendicatif, avec les autres organisations syndicales partout où cela est possible.

## Sommaire

- Page 1  
Éditorial
- Page 2  
Obligations de service
- Page 3  
Rémunérations
- Page 4  
Les postes



### La commission Pochard : un diagnostic prétendu «partagé»... aux conclusions annoncées à l'avance

Mise en place par le ministre, elle a pour mission de faire des propositions pour la «refondation du métier d'enseignant».

Son président : Marcel Pochard, conseiller d'État, ancien directeur général de l'administration publique de 1993 à 1998. Parmi ses membres : Michel Rocard, Antoine Compagnon, professeur au Collège de France, Christian Forestier, ancien directeur de Cabinet de Jack Lang, Fourcault Lestienne, directeur délégué des ressources humaines de La Poste, Philippe Manière, directeur de l'Institut Montaigne...

Parmi les «partenaires auditionnés» : Antoine Prost, historien de l'éducation, Henri Hamon, journaliste, Alain Finkielkraut, philosophe, Jean Pierre Chevènement, Luc Ferry, anciens ministres, deux administrateurs de l'OCDE, l'association des maires de France, l'association des régions de France...

Les anciens ministres de l'Éducation en sont membres de droit.

#### Son calendrier

Les travaux ont commencé depuis le 24 septembre, audition de divers partenaires dont les syndicats d'enseignants.

Mi-décembre : publication d'un *livre vert*

Début 2008 : publication du *livre blanc* gouvernemental.

Discussions avec les organisations syndicales.

Mai 2008 : tout devrait être bouclé.

#### Dans les auditions de la commission, ils ont dit

- Y a-t-il un ou des métiers d'enseignant ?
- Ne faudrait-il pas une bivalence des maîtres de collège ?
- Plus d'autonomie des établissements ne permettrait-elle pas de mieux les gérer ?
- Comment développer le travail collectif ? Ne faut-il pas passer des projets d'établissement à des contrats ?

## ❑ Obligations de service : le professeur sera-t-il toujours professeur ?

«Il va falloir que les enseignants ne travaillent plus selon une obligation de services définie au début de leur carrière»

(Xavier Darcos, 29 octobre)

«Vous ferez donc plusieurs métiers, parfois simultanément (...). Vos statuts datent de 1950 !»

(François Fillon, 31 août 2007)

Si on comprend bien, les enseignants doivent abandonner la définition de leurs obligations de service en maxima hebdomadaires d'heures d'enseignement et celles-ci pourraient varier d'une année sur l'autre, d'un établissement à l'autre selon les pro-

jets. Une chose est certaine, comme les horaires d'enseignement des élèves doivent, selon le ministre, diminuer, il s'agira de faire autre chose que de l'enseignement...

On sait que le ministre a dans ses cartons l'annualisation des services, ce qui permet aussi la remise en cause des congés et du paiement des heures supplémentaires.

Un sénateur interrogeant le rapporteur du budget à propos de l'horaire hebdomadaire de travail des COP «ce chiffre est-il annualisé ou bien prend-il en compte les quatre mois de vacances scolaires ?».

## ❑ «Autonomie» des universités : un modèle pour les établissements secondaires ?

L'article 19 de la loi Pécresse prévoit : «le conseil d'administration définit, dans les respects des dispositions statutaires applicables, et des missions de formation initiale et continue de l'établissement, les principes généraux de répartition des obligations de service des personnels enseignants et de recherche entre les activités d'enseignement, de recherche, et les autres missions confiées à ces personnels.

Le président est responsable de l'attribution des primes aux personnels qui sont affectés à l'établissement, selon des règles générales définies par le

Conseil d'administration. Le CA peut créer des dispositifs d'intéressement permettant d'améliorer la rémunération des personnels. Le président peut recruter, pour une durée déterminée ou indéterminée, des agents contractuels (...) pour assurer des fonctions d'enseignement.»

Les candidatures sur les postes vacants «sont soumises à l'examen d'un comité de sélection créé par délibération du CA».

Ces dispositions ont été rejetées par l'ensemble des organisations syndicales du supérieur.



### FO revendique

Maintien des obligations de service en maxima hebdomadaire d'enseignement dans sa discipline (décrets du 20 mai 1950 pour les certifiés, agrégés, P EPS, article 30 du décret du 1<sup>er</sup> août 2000 pour les PLP)

Maintien des missions et des statuts particuliers : décret du 21 mars 1991 pour les COP, décret du 10 août 1970 pour les CPE.

Maintien de la liberté pédagogique individuelle des enseignants.

**Grâce à l'action commune des organisations syndicales, en 2006-2007, nous avons obtenu l'abrogation du décret de Robien et le rétablissement du décret de 1950**

## ❑ Rémunérations travailler plus, gagner moins : pas d'accord !

### L'ISOE remise en cause !

Tous les personnels enseignants perçoivent l'ISOE : 100 € par mois (part fixe).

Les CPE, les COP perçoivent une demi-ISOE.

Cela coûte à l'État, 650 millions d'euros. La rémunération des COP coûte à l'État 270 millions d'euros.

C'est trop !

Le rapporteur du budget au sénat «l'indemnité de suivi et d'orientation que perçoivent les enseignants du secondaire devrait être supprimée car elle est devenue une prime attribuée mécaniquement».

### L'ISSR (indemnité de sujétion spéciale pour les remplacements) est en baisse partout

Le ministère a décidé de remettre en

cause son mode de calcul. Avant, elle était versée tous les jours du premier au dernier jour du remplacement y compris les mercredis et dimanches, reconnaissant ainsi l'aspect contraignant de la sujétion. Maintenant, elle n'est plus versée que les jours effectifs de remplacement.

Résultat : une baisse qui peut aller jusqu'à 300 € par mois !

### Travailler plus, gagner moins !

«Je veux ouvrir le chantier de l'individualisation des rémunérations pour qu'il soit davantage tenu compte du mérite, de l'implication, des résultats...» (N. Sarkozy).

L'individualisation, cela veut dire aussi : qu'à travail égal, des personnels de même catégorie, auraient un salaire inégal !

0 + 0 euro  
pour 2007 !

Inacceptable



### FO revendique

Augmentation de la valeur du point d'indice : c'est la seule garantie du maintien du pouvoir d'achat de chaque fonctionnaire de chaque catégorie dans le respect de son statut.

Droit à une carrière complète pour chaque fonctionnaire, basée sur l'ancienneté générale de service. Chacun doit pouvoir accéder à l'indice terminal de son corps. FO demande en particulier que le barème d'accès à la hors classe repose sur l'ancienneté et par conséquent,

exclut toute prise en compte de l'avis du chef d'établissement.

Pour permettre à tous les personnels d'atteindre la hors classe, FO exige l'ouverture des promotions nécessaires.

### Aucune baisse de rémunération !

FO exige le maintien de l'ISOE, le retour aux modalités antérieures de calcul de l'ISSR

FO revendique le maintien de toutes les décharges statutaires (première chaire, cabinet d'histoire...), des pondérations (heures de BTS et CPGE), du forfait UNSS.

### La fin de la notation et de l'inspection pour mieux individualiser

Le ministre a déclaré vouloir «remettre complètement à plat le système d'évaluation des enseignants», ajoutant «nous sommes trop obsédés par l'inspection individuelle des professeurs».

Le gouvernement veut supprimer la notation des fonctionnaires. Le ministère de l'Éducation nationale s'est porté volontaire pour l'expérimentation. A la double notation des enseignants (pédagogique et administrative), à l'inspection individuelle il s'agirait de substituer un entretien individuel d'évaluation permettant de mesurer «l'implication», «les résultats» et de fonder le salaire individualisé. La suppression de la notation pédagogique individuelle des professeurs pour prétexte «d'évaluer l'équipe», c'est inévitablement la mise sous tutelle des enseignants par le conseil d'administration.

### FO revendique

Pour tous les fonctionnaires, le maintien de la notation annuelle et le maintien de l'inspection individuelle, la suppression du conseil pédagogique.



**PLP :  
1 poste sur 4 menacé !**

Dans une circulaire adressée aux recteurs le 29 octobre, le ministre écrit : «*la préparation du bac pro en 3 ans a été expérimentée depuis 2001. Elle a montré tout l'intérêt pour les élèves de pouvoir réduire la durée de la formation sans diminuer la qualité de celle-ci ni la valeur du diplôme obtenu, le contenu et les modalités de délivrance de celui-ci étant restés inchangés.*»

Par conséquent, les sections de BEP devraient fermer. Dès la rentrée 2008, 50% des BEP en vente, 50% en comptabilité ; 30% en électrotechnique...

Le passage de la formation de 4 à 3 ans c'est la perspective de supprimer ¼ des postes de PLP !

C'est aussi, la fermeture programmée de lycées professionnels entiers. D'ores et déjà dans l'académie de Rennes, des fusions de lycées professionnels sont programmées.

**FO revendique**

- Retrait de la circulaire Darcos.
- Maintien de tous les BEP.
- Aucune fermeture de lycées professionnels.



Les heures, les postes :  
**43 000 postes d'enseignants fermés en 5 ans !**

**Moins de postes : moins d'heures de cours pour les élèves, plus d'élèves par classe pour les professeurs**

A qui va-t-on faire croire que les élèves réussiront mieux avec moins d'heures de cours, en étant plus nombreux dans les classes, avec des professeurs qui auront encore plus de copies, avec des élèves dont les trajets vont augmenter... ?

A qui va-t-on faire croire que ça se passera de mieux en mieux dans des établissements avec moins de surveillants, moins de personnels d'entretien (personnels TOS), moins de personnels administratifs ?

Les postes fermés, c'est la menace de fermeture de dizaines de collèges (notamment en zone rurale).

Les postes fermés, c'est des enseignants qui perdent leur poste, réaffectés loin de chez eux ou sur des postes à complément de service dans un autre établissement, dans une autre discipline. C'est ce que le décret de Robien voulait généraliser avec des affectations jusqu'à 3 établissements dans des communes différentes et instaurer la bivalence pour les certifiés et agrégés. C'est ce que nous avons réussi à faire abroger.

**Chiffres officiels des emplois dans l'enseignement public**

Programmes	2006	2007	2008	2007-2008	2006-2008
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	335 398	334 024	333 617	- 407	- 1 781
<b>2<sup>nd</sup> degré</b>	477 605	472 457	465 892	- 6 565	- 11 713
<b>Vie de l'élève <sup>(1)</sup></b>	131 783	104 062	49 998	- 54 064	- 81 785
<b>Soutien <sup>(2)</sup></b>	28 163	27 639	26 045	- 1 594	- 2 118
<b>Total</b>	972 949	938 182	875 552	- 62 630	- 97 397

<sup>(1)</sup> Il s'agit des personnels TOS et de surveillance



**FO revendique**

- Le rétablissement de tous les postes supprimés, de toutes les heures disciplinaires.
- Le remplacement de tous les départs en retraite.

**Site Internet du SNFOLC**

[www.fo-snfolc.fr](http://www.fo-snfolc.fr)

**Demande d'adhésion au SNFOLC**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Établissement : .....

**Bulletin à renvoyer à SNFOLC, 6 rue G. Lauriau, 931513 Montreuil cedex**